

Abidjan, le 27 NOV 2023.

N° 068 /MEMFPMA/ENA/DG/SG/SC

COMMUNIQUÉ

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA) COMMUNIQUE :

Il est porté à la connaissance des candidats déclarés admis aux concours directs d'entrée en 2024 à l'ENA qu'ils sont invités, conformément à l'article 10 de l'arrêté n° 0082/MFP/ENA du 20 avril 2023 portant ouverture desdits concours, à déposer au Service des Concours de l'ENA, un dossier physique comprenant les pièces ci-après :

- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu, établi après le 1^{er} janvier 2023 ;
- un extrait de casier judiciaire établi après le 1^{er} janvier 2023 ;
- un certificat de nationalité (nouvelle formule) datant de moins de cinq (05) ans, au 1^{er} janvier 2023 ;
- les diplômes ou titres exigés et leurs copies certifiées conformes à l'original par les autorités municipales, accompagnés d'une attestation d'équivalence délivrée par le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur pour les diplômes obtenus à l'étranger, ou d'une attestation de reconnaissance délivrée par le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur pour les diplômes autres que le BTS obtenus dans les établissements privés ;
- une copie du baccalauréat ou du diplôme admis en équivalence, certifiée conforme à l'original par les autorités municipales. Pour un diplôme obtenu à l'étranger, le candidat doit obligatoirement produire une attestation d'équivalence, délivrée par la Direction des Examens et Concours (DECO) ;
- un modèle de curriculum vitae renseigné et certifié sincère par le candidat, à télécharger sur le site internet de l'ENA ;
- une attestation sur l'honneur par laquelle le candidat déclare ne pas être fonctionnaire ou élève-fonctionnaire d'une Administration, d'un Service ou Établissement Public de l'État ou d'une Collectivité locale.

- S'agissant du fonctionnaire candidat à un concours direct, il devra produire une attestation de sa démission dûment approuvée par son autorité hiérarchique, indiquant l'emploi, le grade, la catégorie et l'ancienneté de service effectif ;
- une fiche de candidature ;
- une copie de la preuve de l'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;

La période de dépôt des dossiers est fixée du lundi 04 au mercredi 13 décembre 2023 selon le programme suivant :

Cycle Supérieur : du lundi 04 au mercredi 06 décembre 2023 ;

Cycle Moyen Supérieur : jeudi 07, vendredi 08 et lundi 11 décembre 2023 ;

Cycle Moyen : du mardi 12 au mercredi 13 décembre 2023. 



Narcisse SEPY YESSOH